



Délégués du Personnel

Calvados – Manche – Orne

Réponses orales aux réclamations du SNU

Réunion du 18 mai 2017

1. Logistique :

Nous avons attiré votre attention à plusieurs reprises au sujet de matériels défectueux (portes automatiques à Honfleur, barrière d'accès au parking de la DPRS...). Malgré vos engagements et les interventions déjà réalisées par les ELD et les prestataires, les problèmes persistent (barrière tombée sur un véhicule à la DPRS, intrusion malgré la fermeture de la porte et le plan Vigipirate à Honfleur). Nous vous remercions d'agir en vue de solutions fiables et définitives.

Réponse : l'établissement a fait intervenir une entreprise pour la porte d'Honfleur le 27/4 mais apprend ce jour que le problème n'est toujours pas résolu. Une nouvelle demande d'intervention va être faite.

Concernant la DPRS, il s'agit essentiellement de vandalisme. La dernière intervention a eu lieu le 11/05/17. A suivre...

2. Voiture de service :

L'ordre de priorité d'utilisation des véhicules (de service et/ou de location) ne rend pas prioritaire l'accès au véhicule de service les agents qui partent plusieurs jours en formation, notamment à Lille. Cette situation engendre des conséquences pécuniaires compliquées pour les agents qui doivent parfois engager beaucoup plus de 100 euros de frais (carburant, péage) avant un remboursement à survenir parfois après un mois. Nous ajoutons à ce constat que ce sont souvent des agents nouvellement recrutés au salaire peu élevé qui subissent ces désagréments. Eu égard à ces conséquences certes indépendantes de la volonté de la direction, les DP SNU FSU demandent qu'en cas de déplacement lointain et onéreux les agents concernés puissent avoir accès prioritairement au véhicule de service dont l'utilisation ne nécessite pas d'avance de frais.

Réponse : L'établissement nous informe que lorsque la note de frais arrive au service DAFG elle est payée sous 8 à 10 jours. Le SNU insiste néanmoins sur le fait que cela met des agents en difficultés financières. Il peut être demandé de façon exceptionnelle une avance sur les frais de déplacement (formulaire sur l'intranet). Le SNU déplore que le véhicule de service ne soit pas prioritaire pour des déplacements nécessitant des frais onéreux.

3. Frais de déplacement :

Reprise de la question 56 du SNU FSU de la réunion du 16 mars. Instruction régionale relative à la politique de déplacement & modalités de remboursement de frais Pôle emploi Normandie

"Les vérifications d'usage sur la base de la note de frais « papier » ou dématérialisée le cas échéant (contrôle du respect des règles de déplacement et conformité des justificatifs avec les demandes de remboursement) sont réalisées par un supérieur hiérarchique disposant d'une délégation de signature pour ce faire : sa signature constitue un engagement budgétaire.

Le paiement peut en être remis en cause par le service comptable ou le DAFG / DAFG adjoint en cas de non-respect de la politique de déplacement."

Le SNU voit une contradiction entre les informations contenues dans les 2 paragraphes. Soit la signature du supérieur hiérarchique constitue un engagement budgétaire soit elle n'a aucune valeur mais dans tous les cas les agents n'ont pas à faire les "frais" des contradictions de cette instruction. Le SNU demande que les notes de frais validées par un supérieur hiérarchique ne puissent être remises en cause.

Réponse : L'établissement nous redonne la même réponse que le 16/03. L'établissement se limite à des erreurs de saisie alors que la question se pose de façon plus générale. Par exemple : un DAPE autorise un agent à prendre sa voiture personnelle, la DAFG peut-elle remettre en cause le remboursement des frais ? L'établissement diffère sa réponse. A suivre...

1) RH :

Nous avons déjà attiré votre attention au sujet des demandes d'entretien transmises par des collègues qui souhaitent un échange avec la direction suite à la campagne de promotion. Nous déplorions que ces demandes, dans leur grande majorité, soient restées lettres mortes. Vous aviez pris l'engagement de donner une réponse avant fin juin à tous les collègues ayant formulé une demande d'entretien à l'issue de la dernière campagne de promotion. L'échéance est proche et nombreux sont les collègues qui n'ont, à la suite de leur demande d'entretien de recours, que le silence de la direction à déplorer. Où en êtes-vous de cette démarche de réponse ? L'engagement à fin juin sera-t-il tenu ?

Réponse : La direction nous assure que l'engagement sera tenu. N'hésitez pas à interpeller vos délégués SNU si toutefois vous n'aviez pas de réponse fin juin.

La prochaine réunion DP aura lieu le 13 juin 2017. N'hésitez pas à nous faire remonter vos réclamations avant la préparation du 1^{er} juin.

Une adresse mail est à votre disposition pour toute réclamation : dpsnubn@gmail.com

Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :
Sandrine DUSSAUT, Sandrine FONTANEL, Fabien LEMARCHAND, Franck
MESSIDOR, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ, Nuriyé YELKEN